
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 novembre 2020 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Puzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 1651

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 novembre 2020 en y retirant les articles 20.023 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1652

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 1653

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 1654

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020 pour le dépôt du budget 2021 ainsi que le dépôt du PDI 2021-2030 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 1655

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 pour le dépôt du budget 2021 ainsi que le dépôt du PDI 2021-2030 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 1656

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 1657

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE20 1658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois, pour les lots 1, 2, 3 et 5 et d'autoriser une dépense additionnelle de 232 246,30 \$, taxes incluses, pour des services de dégel de conduites d'eau métalliques, dans le cadre des quatre contrats accordés à Groupe SDM inc. (CM18 1509), majorant ainsi le montant total des contrats de 685 245,36 \$ à 917 491,66 \$, taxes incluses;

Groupe SDM inc.	lot 1	92 487,54 \$
Groupe SDM inc.	lot 2	33 263,11 \$
Groupe SDM inc.	lot 3	46 271,57 \$
Groupe SDM inc.	lot 5	60 224,08 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1204922006

CE20 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Multi-Distribution Industrielle, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des avertisseurs de fumée, munis d'une pile au lithium inamovible avec une durée minimale de vie de 10 ans, pour une somme maximale de 617 243,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18022;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1203838003

CE20 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Compilation Data Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois, le contrat pour effectuer des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo, à diverses intersections du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 555 076,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18326;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1202968002

CE20 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour le renouvellement de la maintenance et du support du Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 31 août 2006 avec Thales DIS Canada inc. (anciennement Gemalto Canada inc.) (CG06 0328), et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 990 849,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1205035003

CE20 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collecte de matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18276 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
IPL inc.	Lot 1	1 326 676 \$
IPL inc.	Lot 2	1 442 798 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	1 229 106 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1205308003

CE20 1663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, par laquelle Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de protection pour le combat incendie, pour une somme maximale de 401 837,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18252;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1203838004

CE20 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 84 909,02 \$, taxes incluses, pour les services de maintenance et de gestion prévus au contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) relativement à deux consoles de répartition AVTEC additionnelles, pour une durée de sept ans, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 710 423,21 \$ à 48 795 332,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1201073001

CE20 1665

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture d'un système d'ordinateur centrale IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 758,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18434;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier IBM pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1206871003

CE20 1666

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Certflo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de citernes à eau avec accessoires sur des modules pour camions multimode, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 423 062,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18173;
- 2 - d'autoriser une dépense de 42 306,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1205382009

CE20 1667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018) inc., pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 459 900 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 258 964 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1208984001

CE20 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme SOGICA inc. le contrat pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes annuels de l'exercice 2021 et l'impression, l'insertion et l'expédition du formulaire - programme d'aide aux aînés (PAAA), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 972,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18424 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1208472001

CE20 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 185 119,94 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1200206001

CE20 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de licences AirWatch, pour une durée de 14 mois, soit du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 499 800,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction connectivité, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208057003

CE20 1671

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires de l'antivirus Trend Micro, incluant leurs supports et leurs mises à jour, pour une somme maximale de 1 288 030,12 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019;

- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies informatiques (STI), à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1208087002

CE20 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les commandes pour la fourniture de service d'entretien préventif et réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18330;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ressorts Ideal Itée	Lot 1	110 973,87 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 2	116 170,74
Ressorts Ideal Itée	Lot 3	33 400,24 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 4	107 018,73 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 5	151 830,24 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 6	122 919,77 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 7	134 928,91 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 8	90 508,32 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 9	172 387,77 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 10	158 349,32 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 11	205 236,12 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 12	56 492,97 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 13	27 151,35 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 14	154 434,42 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 15	141 396,26 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 16	75 423,60 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 17	83 293,64 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 18	72 681,45 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 19	101 729,88 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 20	112 543,28 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 21	89 013,65 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 22	95 687,94 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 23	142 201,08 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 25	161 304,18 \$
Ressorts Ideal Itée	Lot 26	133 204,29 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 27	322 102,46 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 28	249 126,39 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 29	123 063,49 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 30	270 391,88 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 31	193 516,72 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 32	343 146,34 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 3 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les commandes pour la fourniture de service d'entretien préventif et réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18330;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
TMS Maîtres des Camions	Lot 33	288 389,49 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 36	311 362,65 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 37	370 943,84 \$
TMS Maîtres des Camions	Lot 38	159 754,31 \$

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1205382005

CE20 1673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier Passeport Avantage, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 3 479 612,93 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1206871004

CE20 1674

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Produits Re-Plast inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du plastique recyclé, pour une somme maximale de 881 457,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18373;

- 2 - d'autoriser une dépenses de 132 218,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1205382010

CE20 1675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec option de reconduction pour une période de 12 mois, par laquelle Goodfellow inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois IPÉ utilisé à la confection de mobilier urbain, pour une somme maximale de 601 765,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18315;
- 2 - d'autoriser une dépense de 90 264,81 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1205382008

CE20 1676

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers métaux bruts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18270;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Métal-Pact inc.	Lot 2	221 160,05 \$
Métal-Pact inc.	Lot 3	89 741,90 \$
Métal-Pact inc.	Lot 4	199 341,30 \$
Métal-Pact inc.	Lot 5	10 899,11 \$
Métal-Pact inc.	Lot 6	26 955,89 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 82 214,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le seul article (Lot 1), d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers métaux bruts, pour la somme maximale indiquée en regard du seul article (Lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18270;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Métal-Pact inc.	Lot 1	1 228 870,34 \$

2 - d'autoriser une dépense de 184 330,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1205382006

CE20 1677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2^e niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1201073002

CE20 1678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, s'engage à fournir de la maintenance relié au SIT-Neige, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, pour une somme maximale de 509 021,27 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1205942004

CE20 1679

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Toitures Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la toiture du réservoir du sommet situé au 1260 chemin Remembrance, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 237 998,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15657;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 699,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 27 369,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1205374002

CE20 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Services d'égout Capital inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur De Lorimier entre les rues Logan et Ontario, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 954 155,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19084-180122-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 190 831,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1203438041

CE20 1681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 011 766,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CM18 1001), majorant ainsi le montant total du contrat de 59 934 340,68 \$ à 62 946 107,56 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus, pour un montant total de 3 885 473,95 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1206605001

CE20 1682

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires de construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Stradco Construction inc., (CM20 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 699 814,08 \$ à 814 789,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1205843009

CE20 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Technologies Pure Canada Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la détection de fuites par une méthode non intrusive sur des conduites principales d'aqueduc, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 205,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18194;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 320,58 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1208206001

CE20 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, afin d'assister la Ville dans l'exécution de ses mandats, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 296 552 \$ à 1 396 552 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;

- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1200314002

CE20 1685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation des travaux de la phase 1 de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard, au prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18336;

<u>Firmes</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Riopel Dion St-Martin inc.	Fourniture des services professionnels requis pour la réalisation des travaux de la phase 1 de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard.	2 272 306,23 \$
GBI experts-conseils inc.		

- 2- d'autoriser une dépense de 340 845,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 230,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1200660002

CE20 1686

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hatch ltée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée approximative de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de références, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 958 817,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-13311;

- 2- d'autoriser une dépense de 391 763,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1203438043

CE20 1687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Stantec experts-conseils Ltée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 615 153,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18116;
- 2- d'autoriser une dépense de 923 030,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1203438042

CE20 1688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'administration de la plateforme-services (PaaS) et des logiciels-services (SaaS), pour une somme maximale de 1 168 822,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information, à signer les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1207684003

CE20 1689

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux pour le remplacement des systèmes de captation de gaz à la source et des systèmes de ventilation des Ateliers Viau, situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 887,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18317;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 577,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 288,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1208993001

CE20 1690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Médecins du Monde s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la reconduction et la bonification de la mise en œuvre du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 180 000 \$, taxes incluses, pour 2020-2021, conformément à son offre de services en date du 14 octobre 2020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1207103002

CE20 1691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant dans le cadre de l'entente de recherche conclue de gré à gré avec Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill (CM19 1120), qui s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1201643002

CE20 1692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver trois projets d'entente entre le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207340001

CE20 1693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des transports du Québec (MTQ) pour le remplacement du pont d'étagement de l'autoroute 520 au-dessus de la 55^e Avenue (structure 81-03112 remplacé par 81-05550) dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 2 759 510,42 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 80 554,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1207000001

CE20 1694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 932,76 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;
- 2- d'approuver les avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Montréal-Est (CM14 0648);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1201073003

CE20 1695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'entente négociée par le Service de la culture pour et au nom des 19 arrondissements et la Ville auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, agissant pour et en leurs noms pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 239 263,78 \$, taxes incluses (218 479,74 \$ net de ristourne);
- 2- d'approuver les virements par arrondissement, tels que décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, dès l'adoption de la résolution par le conseil municipal, vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM, du montant total dû (incluant le montant dû par le Service de la culture) de 82 000 \$ plus taxes soit 94 279,50 \$ taxes incluses (86 089,76 \$ net de ristourne), pour couvrir les redevances dues pour l'an 1 et l'an 2 de l'entente, conformément aux termes de l'entente négociée;
- 3- d'approuver les virements par arrondissement tels que décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, payable le 10 janvier de chaque année de l'entente vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM du montant annuel dû (incluant le montant dû par le Service de la culture) pour l'an 3, de 41 512,50 \$ plus taxes soit 47 729 \$ (43 582,94 \$ net de ristourne), pour l'an 4, de 42 031,40 \$ plus taxes soit 48 325,60 \$ (44 127,72 \$ net de ristourne) et pour l'an 5, de 42 556,80 \$ plus taxes soit 48 929,68 \$ (44 679,32 \$ net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1203205006

CE20 1696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Placements CFIC Pointe-Claire inc. à des fins de rue, un terrain vacant, situé entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Brunswick, à l'ouest de l'avenue Fairview, dans la ville de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant le lot 6 372 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Placements CFIC Pointe-Claire inc. et son notaire fiduciaire établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- d'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « rue » de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1197723005

CE20 1697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Alfredo Scandone, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 867 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 334,4 mètres carrés, pour la somme de 1 360 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1198190012

CE20 1698

Il est

RÉSOLU :

de consentir à la cession intervenue en date du 1^{er} mars 2020 dans laquelle Siemens Canada limitée a cédé à Siemens Énergie Canada limitée tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1205840004

CE20 1699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, des espaces à bureaux d'une superficie d'environ 10 907,25 mètres carrés, moyennant une recette totale de 14 088 545 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1205323002

CE20 1700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 31 699,68 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1204069010

CE20 1701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, moyennant un loyer total de 7 023,72 \$, plus taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1204069011

CE20 1702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, à des fins d'utilisation d'un réseau de transport d'électricité temporaire, un terrain vague d'une superficie de 11 907 mètres carrés, situé en front de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de six ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2023, pour une recette totale de 220 782 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1208682007

CE20 1703

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes, Coopérative de solidarité, à des fins environnementales, des locaux d'une superficie d'environ 1 140 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de deux ans, à compter du 17 novembre 2020, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1204069016

CE20 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CM19 1371), afin d'ajuster les modalités du projet supporté au contexte engendré par la pandémie, sans aucun changement aux montants du soutien financier prévu.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1200191009

CE20 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 699 992 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Collège John Abbott	Code LAB : un espace novateur de simulation d'entreprise en TI - (01/12/2020 - 30/12/2022)	155 000 \$
Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement	Formations collégiales Mode-habillement numérique et Vêtements intelligents - (01/12/2020 - 30/12/2022)	83 992 \$
Université Concordia	Projet l'expérience utilisateur (UX)- (01/12/2020 - 30/12/2022)	212 000 \$
Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord)	Pôle de formation à Montréal-Nord en véhicules électriques et hybrides rechargeables - (01/12/2020 - 30/12/2022)	249 000 \$

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.049 1208379002

CE20 1706

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ et un soutien technique équivalent à 20 000 \$, à Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal, pour 2020-2021, en appui à la réalisation du projet « Espace Parents », dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1208122002

CE20 1707

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en version numérique, dans le cadre des Concerts Campbell 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1206369005

CE20 1708

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 16 000 \$ à l'École nationale de l'humour pour réaliser une étude de faisabilité pour son projet de relocalisation dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1207666002

CE20 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal pour le financement de ses travaux de recherche, dans le cadre du budget de fonctionnement;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal et auquel intervient Mme Florence Paulhiac Scherrer, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1198514001

CE20 1710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 \$, pour la tenue de l'édition 2021 du Marathon de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1205978006

CE20 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Microcrédit Montréal pour la réalisation du projet visant à soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1207016002

CE20 1712

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$, pour l'année 2020, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, pour la réalisation du projet « Passerelle sectorielle » dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1207661002

CE20 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Fierté Montréal (CM20 0648), réajustant le soutien financier à 400 000 \$ au lieu de 600 000 \$ initialement prévu et précisant les modalités et conditions du remboursement.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1208994002

CE20 1714

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$, pour l'année 2020, à Expérience Centre-Ville en appui à la tenue de l'événement L'Odyssée des fêtes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1207797008

CE20 1715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1208080001

CE20 1716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour la réalisation du projet « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1206352001

CE20 1717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 47 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal, pour 2020 et 2021, en appui au projet « Iskweu - Ligne d'information anonyme », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1208404001

CE20 1718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 149 340 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, se terminant le 31 décembre 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1208454004

CE20 1719

Vu la résolution CA20 27 0268 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du lundi 5 octobre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de demander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la planification de l'aire TOD Radisson (Secteur du métro Radisson / Place Versailles / rue Sherbrooke Est);
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à signer tout document relatif au dépôt de cette demande de subvention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un engagement financier de 60 000 \$ pour réaliser un exercice de planification et d'affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1206689007

CE20 1720

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à l'entreprise 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'entrée sud de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène et d'autoriser une dépense à cette fin de 3 158 938,12 \$, (contrat 2 527 150,50 \$ + contingences 379 072,58 \$ et incidences 252 715,05 \$), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20200827PUBCO.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1206706005

CE20 1721

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 novembre au 31 décembre 2020, à l'exception des 24, 25, 26 et 31 décembre, et ce, aux heures et aux jours suivants :

- du lundi au vendredi : prolongation des heures de 21 h à 22 h;
- les samedis et dimanches : prolongation des heures de 17 h à 19 h.

Cette approbation ne vise en aucun cas à réduire les heures d'admission déjà prévues au Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques (20-020).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1207796016

CE20 1722

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 826 536,99 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux serveurs Exadata conformément à l'entente-cadre 1085072 conclue avec Eclipsys Solutions inc. (CG15 0708);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier Oracle;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1206871007

CE20 1723

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 988 772,70 \$ taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke, pour les travaux de réfection de la dalle de stationnement de l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan, le tout selon les conditions prévues au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1205323003

CE20 1724

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'un montant de 1 277 272,05 \$ (montant net), afin d'assumer le coût des ressources de la Ville de Montréal comme convenu à l'entente détaillée de la phase 2 de construction (CG18 0234);
- 2- d'autoriser jusqu'à l'année 2024, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 277 272,05 \$ (montant net) pour les ressources de la Ville de Montréal associées au maintien du bureau de projet;
- 3- d'autoriser une dépense d'un montant total de 1 300 315,69 \$ (montant net), soit 547 402,30\$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM, et 752 913,39 \$ (montant net) pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux 2018-2024 dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, en tenant compte du prolongement des travaux jusqu'à la rue Notre-Dame;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1200575012

CE20 1725

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire totalisant 100 000 \$, soit un montant de 50 000 \$ en 2020 et un montant de 50 000 \$ en 2021, en provenance du Bureau du design au Service du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie, afin de financer la tenue d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant l'aménagement du terrain 066 et de ses abords dans le Quartier des spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1208180001

CE20 1726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert permanent de 1,5 a.p. d'agent de communications sociales ainsi que le virement budgétaire totalisant 28 767 \$, pour l'année 2020, en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2020;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2021, le virement budgétaire de 177 600 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 du Service de l'expérience citoyenne et des communications;

- 3- d'autoriser pour l'année 2022 et les années subséquentes, un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'ordre de 177 600 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1203267001

CE20 1727

Vu la résolution CA20 30 10 0304 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en date du 6 octobre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1204860011

CE20 1728

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer au nom de la Ville de Montréal une renonciation à invoquer d'éventuels conflits d'intérêts futurs contre Clyde & Co, cabinet proposé pour agir à titre d'avocats de la Ville, par l'assureur Zurich compagnie d'assurance en vertu de l'obligation de défendre la Ville à laquelle il est tenu.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1208850002

CE20 1729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1208665001

CE20 1730

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances énumérées ci-dessous jointes au présent dossier décisionnel modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire des 12 arrondissements suivants : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Ville-Marie :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : Ordonnance numéro 3-4;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : Ordonnance numéro 8-6;
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : Ordonnance numéro 4-2;
- Lachine : Ordonnance numéro 5-2;
- Lasalle : Ordonnance numéro 6-1;
- Outremont : Ordonnance numéro 10-2;
- Pierrefonds-Roxboro : Ordonnance numéro 11-2;
- Le Plateau-Mont-Royal : Ordonnance numéro 12-5;
- Rosemont–La Petite-Patrie : Ordonnance numéro 14-1;
- Saint-Léonard : Ordonnance numéro 16-3;
- Le Sud-Ouest : Ordonnance numéro 7-4;
- Ville-Marie : Ordonnance numéro 18-4.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206717006

CE20 1731

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1200191010

CE20 1732

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerçants dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel et intitulée « Ordonnance visant à augmenter le montant total de l'aide financière prévue et permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes de subventions »;
- 2 - de réserver une somme de 600 000 \$ pour sa mise en œuvre;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1207796015

CE20 1733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190491001

CE20 1734

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1203599007

CE20 1735

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1203599008

CE20 1736

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1205340001

CE20 1737

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1205340002

CE20 1738

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1202621005

CE20 1739

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- de poursuivre la procédure d'adoption conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 20 jours.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1207252001

CE20 1740

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1201024004

CE20 1741

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la transaction entre la Ville de Montréal, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), Diane Loiseau et Sophie Marchand, signée par les parties en date du 27 octobre 2020, dans le dossier numéro 500-09-028734-192 de la Cour d'appel, et autoriser toute procédure aux fins de son homologation par la Cour selon ses termes.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1200044003

CE20 1742

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les mesures proposées pour les cadres, l'état-major pompiers et les officiers de direction du SPVM en lien avec les efforts de réduction des dépenses dans le cadre du plan financier visant à atténuer les effets de la Covid-19.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1204124001

Levée de la séance à 10 h 32

70.001

Les résolutions CE20 1651 à CE20 1742 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville